

Dimanche 23 novembre 2014

La Nouvelle République Dimanche. Loir-et-Cher - Patrimoine

Des menaces sur le bâti ancien



Bernard Talichet, délégué des Maisons paysannes de France, défend les enduits à la chaux aérienne comme on les faisait autrefois.

C'est une levée de bouclier de la part de dix associations nationales attachées à la sauvegarde du patrimoine parmi lesquelles Maisons paysannes de France, Vieilles Maisons françaises et Architectes des bâtiments de France. Dans un communiqué commun, ces associations lancent un avertissement : *« Si elle est adoptée en l'état, la loi sur la transition énergétique va porter un coup fatal au patrimoine de notre pays. »* La loi prévoit, en effet, l'obligation aux propriétaires faisant refaire l'enduit de leur façade, de procéder à l'isolation par l'extérieur de leur logement.

Bernard Talichet, délégué du Loir-et-Cher de Maisons paysannes de France, dénonce les conséquences désastreuses pour les maisons traditionnelles et les cœurs de village : *« Pendant des siècles, les anciens ont pratiqué sans le savoir un véritable développement durable en utilisant des matériaux locaux comme la terre, le bois, les pierres, la chaux, avec un sens précis des économies. Ils avaient en outre un souci esthétique qui donne à nos régions tous leurs particularismes. Avec cette obligation, nous allons droit vers l'uniformisation. »* Il ajoute que certains matériaux isolants modernes sont incompatibles avec la respiration naturelle des maisons anciennes et nuisibles à leur longévité.

Les dix associations dénoncent un « emballage » des bâtiments contre lequel personne, ni même le maire, ne pourra plus s'opposer. *« Les plus beaux villages et sites de France seront ainsi défigurés et sacrifiés au bénéfice d'une filière professionnelle inadaptée au bâti ancien qui fera disparaître de nos paysages tout le charme et le raffinement de nos architectures de pierre, de brique, les pans de bois et la grande diversité de formes et de matériaux qui font la richesse de notre pays. »* Elles demandent que la loi soit modifiée afin de sauvegarder cette diversité et que les projets d'isolation par l'extérieur soient soumis à l'avis des services compétents du ministère de la Culture.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue

Le texte du communiqué est disponible sur les sites des dix associations signataires : Architectes du patrimoine (AAP), Architectes des bâtiments de France (ANABF), la Demeure historique (DH), Maisons paysannes de France (MPF), Docomomo France, Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM), Remparts, Sauvegarde de l'art français, Vieilles Maisons françaises (VMF), Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF).